

<https://www.snetap-fsu.fr/L-Elan-commun-poursuit-son-action-pour-l-amelioration-des-conditions-de-travail.html>



# **L'Élan commun poursuit son action pour l'amélioration des conditions de travail des AESH auprès de parlementaires et du cabinet du Ministre**

Date de mise en ligne : lundi 26 juin 2023

- Métiers - AESH -

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

Après la journée nationale [AESH](#) du 13/06/2023, l'Élan commun a décidé de poursuivre la semaine d'action pour les conditions de travail et de rémunération des [AESH](#) en rencontrant des parlementaires et des responsables de l'administration du ministère de l'agriculture.

Ce fut aussi l'occasion de diffuser les conclusions de notre journée d'étude sur l'accueil des élèves en situation de handicap du 16 mai, paru sous [la forme d'un livre noir que nous avons fourni à tous\\*tes nos interlocuteur\\*ices.](#)

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH225/photo-2023-06-15-14-31-58-d6f47.jpg>

**Auprès des Parlementaires, porter l'indispensable statut et la nécessaire augmentation de la rémunération**

Notre action a donc tout d'abord commencé par la rencontre de la sénatrice Marie-Pierre MONIER

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/photo-2023-06-15-16-29-26-057ce.jpg>

puis s'est poursuivie par un échange avec les député\*es Nadège ABOMANGOLI et Rodrigo ARENAS.

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/photo-2023-06-15-14-31-57\\_3-8aed9.jpg](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/photo-2023-06-15-14-31-57_3-8aed9.jpg)

Nous avons ainsi rappelé la précarité dans laquelle les collègues [AESH](#) vivent aujourd'hui. (salaire très bas, temps partiel contraint, grille d'évolution de carrière rattrapée par le [SMIC](#)) et avons précisé que la loi portée en décembre 2022 par Madame MONIER et permettant l'embauche en [CDI](#) des [AESH](#) dès la fin du premier [CDD](#) de 3 ans n'était presque pas une avancée pour les AESH de l'enseignement agricole public. En effet, le contrat des AESH dépendant des notifications des élèves accueilli\*es, l'absence de besoin en début d'année compromet le contrat d'un\*e AESH qu'il s'agisse d'un CDI ou d'un CDD.

Le CDI n'est ainsi pas protecteur tant il sera difficile pour un collègue d'accepter un contrat dans un autre établissement compte tenu de la distance entre les établissements.

Nous avons rappelé notre revendication de la création d'un corps de fonctionnaire d'AESH. Bien conscient\*es que les forces politiques manquent aujourd'hui pour faire passer une telle loi, notre délégation a ajouté que le statut des AESH n'était pas la seule limite qui empêchait la fonction d'AESH de devenir un vrai métier. C'est tout le système éducatif qui doit prendre en compte la présence des AESH afin de permettre un accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers satisfaisant. Nous avons dénoncé la création du statut d'[ARE](#) qui est un recul de la prise en compte de l'accompagnement comme un vrai métier.

Les parlementaires bien conscient\*es de la fragilité du CDI au bout de 3 ans ont accepté d'interpeller le Ministre de l'agriculture afin qu'il n'oublie pas qu'il est l'employeur d'environ 800 AESH.

### **Rencontre avec le cabinet du Ministre... entre craintes et déception**

Cette journée s'est poursuivie par la rencontre de Madame DEMAILLY, conseillère technique à l'enseignement agricole au cabinet du Ministre de l'agriculture et de Monsieur MAIRE, chef du service ressources humaines.

Un échange limité, tout d'abord, par l'absence de la [DGER](#) à cette réunion, alors que la Direction Générale joue un rôle majeur dans le pilotage des AESH. Il est très difficile et c'est une cause des dysfonctionnements, de pouvoir échanger simultanément avec le SRH et la DGER, les transitions entre CDD et CDI pour les AESH s'en trouvent ainsi complexifiées.

Nous avons tout d'abord rappelé nos revendications et nos craintes quant à la situation des AESH, aussi bien en CDD qu'en CDI dans les lycées agricoles publics et nous avons abordé notamment :

- la précarité des AESH à cause des salaires bas et du lien entre contrat et notification,
- le besoin de repenser les fonctionnements scolaires pour que les AESH soient toujours et partout intégrés dans les équipes pédagogiques,
- la nécessaire régularisation des situations tant des AESH en CDD qu'en CDI. Si plus de 40 dossiers ont déjà été régularisés pour des collègues en CDD, le travail commence à peine pour nos collègues en CDI ( 5 dossiers ont été transmis au SRH par l'Elan commun). D'après le service des ressources humaines du Ministère, les dossiers devraient être étudiés et les rattrapages de salaire versés durant l'été.

Les représentant·es de l'Elan commun ont également réclamé la nécessaire mise en place d'un VADEMECUM, intégré à la note de service. Un VADEMECUM qui permettrait de préciser tous les aspects de la fonction, les droits des AESH (si souvent remis en cause) mais aussi le respect du droit syndical pour les AESH en finalisant, enfin, la procédure afin qu'ils puissent aussi bénéficier d'une décharge syndicale ou encore la nécessité d'un ajout à la note de service pour mettre en place une règle de gestion clarifiant les ordres de priorité entre AESH pour la répartition des heures. Sur ce dernier point, nous avons fait une proposition de texte à ajouter et sommes en attente d'un retour rapide du SRH et de la DGER.

Il a évidemment été question des problèmes liés à l'augmentation des besoins en secrétaires lecteur·ices scripteur·ices notamment auprès d'élèves n'étant pas notifié·es pour un accompagnement le reste de l'année. Cette augmentation amène certains établissements à prioriser l'accompagnement lors des examens à celui en classe provoquant un défaut d'accompagnement en cours pour les élèves qui y ont pourtant droit. Cet accompagnement des candidat·es se traduit clairement également par du travail bénévole pour les collègues... La solution serait de créer un vrai statut pour ces missions, que l'intervention comme secrétaire ou assistant·e se fasse sur convocation et que cette intervention donne droit à du salaire et que tous les personnel·les soient formé·es à intervenir pour ces missions.

Nous avons également porté la création de missions d'AESH référent·es régionaux·ales pour aider à la prise de fonction des AESH débutant·es et pour animer l'échange entre les collègues AESH au niveau régional.

Nous avons enfin rappelé notre opposition au statut d'ARE. Ce projet va dans le sens inverse de la reconnaissance d'un métier d'AESH.

### **Tant de sujets sur lesquels nos interlocuteur·ices n'ont pas apporté de réponses. Des sujets majeurs pourtant, du quotidien de celles et ceux qui font l'école inclusive.**

Enfin, en lien avec la rentrée, nous avons aussi évoqué nos craintes quant à la capacité du service ressources humaines à gérer le futur afflux de nouveaux contrats CDI gérés par le ministère liés à la CDIisation dès 3 ans. Le service des ressources humaines du Ministère n'a pas levé nos craintes. Il envisage notamment de demander aux établissements de faire des CDI locaux à la rentrée et de transférer dans un deuxième temps les contrats vers le Ministère. Nos craintes résident aussi dans la mise en oeuvre des opérations de régularisation tout particulièrement pour les agents en CDI (pour lesquels le dispositif n'est pas encore en place). Le SRH compte, pour ce sujet, sur l'appui des [EPL](#).

*Post-scriptum :*

*Au final, une journée riche d'enseignements qui n'altère en rien notre détermination. L'ELAN COMMUN ne renonce pas dans ses combats pour un Enseignement Agricole Public réellement inclusif, pour un véritable statut des AESH et une rémunération digne. Nous avons évidemment renouvelé notre demande de rencontre avec le Ministre sur le sujet. Nous poursuivrons dans les prochains jours notre accompagnement de nos collègues qui attendent une régularisation de leur situation indicière.*